

## **COMMUNIQUE de PRESSE IRS des 3 Frontières**

### **CPE en France : les Organisations syndicales belges et luxembourgeoises vigilantes et solidaires.**

L'Inter Régionale Syndicale des 3 Frontières *qui rassemble les syndicats de travailleurs, membres de la Confédération Européenne des Syndicats, en Province du Luxembourg Belge, en Lorraine et au Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie le 22 mars dernier et a débattu avec la partie française de la question du CPE.*

L'opposition entre la rue et le gouvernement à propos du Contrat Première Embauche (projet de nouveau contrat de travail s'adressant aux jeunes de moins de 26 ans) mobilise et inquiète les Organisations Syndicales de travailleurs membres de l'Inter Régionale Syndicale des 3 Frontières.

Les syndicats belges et luxembourgeois affirment, aux côtés de la Confédération Européenne des Syndicats, leur position solidaire avec leurs homologues français.  
*« Le développement de la précarité, la remise en cause du droit du travail, notamment en France, mais aussi dans de nombreux autres pays européens, n'est pas la réponse appropriée pour relancer la croissance, améliorer la compétitivité européenne et créer des emplois »*

Une fois de plus une mesure dérégulatrice tente d'être mise en œuvre dans un des pays de l'Union Européenne. A force de tentatives isolées, dans un pays de l'Union puis dans un autre, c'est au final un modèle complet de dérégulation économique et sociale qui s'imposera aux citoyens de l'Union.

Alors que le modèle social européen est généralement mis en avant au sein des membres de l'Union, l'absence de dialogue avec les représentants des travailleurs et le déni de la législation du travail en place nous apparaissent suffisamment graves pour alerter l'ensemble des organisations.

L'IRS dénonce l'absence de dialogue social et la stigmatisation d'une population au travers d'un texte de loi qui heurte de plein fouet les acquis sociaux et la législation du travail.

*« Moderniser pour répondre à une meilleure mobilité dans le travail ne peut s'appuyer que sur une meilleure sécurité pour les travailleurs. Cela ne peut être garanti qu'avec des relations sociales fortes et des gouvernements qui respectent les partenaires sociaux »*

L'IRS, en lien avec la Confédération Européenne des Syndicats, appelle à la vigilance et à la solidarité des Organisations Syndicales sur les multiples tentatives de dérégulation qui voient le jour dans les pays de l'Union.